

Extraits du dossier Monument historique Duplaà d'Escout, Udap 64 (Pau)

15 juillet 1953

« Je me permets donc de souhaiter, Monsieur le Maire, que vous puissiez user de votre autorité pour éviter un démantèlement de ce morceau d'architecture, rare à Pau, qui exprime le message d'une belle époque, tant extérieurement qu'intérieurement. »

Romain Delahalle, architecte

16 novembre 1954

« Le dilemme : ou restaurer, ou détruire, ne saurait plus être éludé. C'est un point sur lequel au moins tout le monde doit être d'accord. »

L'administrateur du propriétaire, Société Béarnaise d'éditions, H. Loustalan

4 décembre 1954

« ... Le Conseil général des Basses-Pyrénées, prodigue de subventions sportives et dont la majorité se compose de Basques amateurs de pelote, s'est toujours montré avare de subventions artistiques, littéraires et scientifiques. Vous savez comment il se désintéresse de la conservation des édifices classés. C'est pourquoi il paraît sage de ne pas compter sur une subvention de sa part. Quant aux Sociétés archéologiques leur concours ne peut être envisagé vu la faiblesse de leurs ressources.

(...) Quelle que soit la décision de l'Administration louanges et critiques l'accueilleront, car il y a des partisans de la conservation de cet hôtel, réparé, et il y en a aussi pour la construction d'une vaste boîte à loyers aux multiples étages sur son emplacement. »

Non signé, architecte

18 février 1955

« Que comptez-vous faire à la suite du refus du Conseil Municipal d'acheter cet immeuble ? Pour l'immédiat, il est condamné. »

Pour M. Payen

4 mars 1958

« Notification est également faite au propriétaire et à l'entrepreneur de l'obligation de suspendre immédiatement les travaux de démolition entrepris ».

Préfet : J.E. Reymond

7 mars 1958

« Le Préfet des Basses-Pyrénées

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports – Direction de l'architecture – Bureau des travaux et classements

(...) J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre télégramme et de votre lettre du 4 mars 1958 concernant l'objet en référence et reçu l'un et l'autre le 5 mars 1958. Je vous remets ci-joint, copie de ma décision de notification aux intéressés du 4 mars 1958 et copie des procès-verbaux de Police constatant la notification effective de votre décision le 4 mars à 9h10 à M. Loustalan, directeur de la Société Béarnaise d'Éditions, propriétaire de l'immeuble. Je me permets de préciser que n'ayant pas reçu, malgré mes appels téléphoniques et alors qu'il était extrêmement urgent d'arrêter les travaux de démolition en cours, votre télégramme dans l'après-midi du 4 mars, j'ai dû prendre l'initiative de me faire communiquer téléphoniquement par les services de votre Ministère, à 19 heures, le texte de votre télégramme qui, seul me permettait d'accomplir les actes matériels de notification.

Dès le matin du 5 mars et avant même d'avoir reçu votre télégramme et votre lettre parvenus dans la journée, j'ai tenu à la Préfecture une réunion avec l'entrepreneur et le propriétaire, ainsi qu'avec M. Lauffray, architecte en chef des Bâtiments de France. Vous trouverez ci-joint procès-verbal de cette réunion, dont la lecture vous donnera toute précision sur les dispositions pratiques arrêtées.

J'appelle instamment votre attention sur ce que ces dispositions sont les seules raisonnables, permettant de sauver de façon pratique ce qui pouvait encore l'être. Ainsi que j'ai pu le constater moi-même en me rendant sur place le 5 mars en fin de matinée, la démolition de l'immeuble, commencée depuis plusieurs jour (sic) est maintenant telle qu'il devient inefficace et irréalisable de classer l'ensemble de l'hôtel, comme le suggère le dernier paragraphe de votre lettre. Il s'agissait donc essentiellement de préserver les parties classées par votre décision. Nous n'avons pu l'obtenir au mieux de l'intérêt général qu'avec la bonne volonté et le concours du propriétaire et de l'entrepreneur. »

Le Préfet : J.E. Reymond

13 mars 1958

« L'architecte des Bâtiments de France à Monsieur le Directeur général de l'Architecture

Objet : Hôtel Duplaa D'Escout

J'ai l'honneur de vous adresse, ci-joint, un rapport que j'ai établi sur les circonstances qui ont conduit à la destruction de l'Hôtel Duplaa d'Escout. »

30 mai 1959

« On pense que nous devons faire preuve de fermeté pour arrêter la vague de vandalisme qui paraît sévir sur votre chef-lieu. »

Jacques Esterle, inspecteur des Monuments historiques